

A proximité (point Q), la prairie présente un faciès mésoxérophile moins diversifié progressivement envahi par le Brachypode penné.

A signaler : l'étude menée par le service RTM sur les aléas naturels mentionne à quelques reprises le terme de « zone humide ». Il s'agit d'un abus de langage (milieu humide) à propos de secteurs plus hydro morphes qu'ailleurs ou bien de petits plans d'eau artificiels. Ainsi, sur la carte des aléas mise à jour en février 2011 du dossier communale synthétique, ces zones sont identifiées comme « étang ».

2.3.2/ ESPACES AGRICOLES

Les espaces agricoles concernés par le projet correspondent aux zones temporaires ou permanentes de parking et sont exploitées en prairies (fourrage ou pâturage). Les compositions floristiques de ces prairies telles qu'observées en juin 2010 sont les suivantes :

En A

Achillea millefolium	Galium corrudifolium	Ranunculus acris
Agrostis stolonifera	Geranium molle	Rumex acetosella
Anthoxanthum odoratum	Juncus inflexus	Salvia pratensis
Arrhenatherum elatius	Leontodon autumnalis	Sanguisorba minor
Bellis perennis	Lolium multiflorum	Taraxacum vulgare
Bromus erectus	Lolium perenne	Trifolium campestre
Centaurea jacea	Lotus corniculatus	Trifolium pratense
Cerastium arvense	Medicago lupulina	Trifolium repens
Dactylis glomerata	Onobrychis viciifolia	Trisetum flavescens
Heracleum sphondylium	Plantago lanceolata	Vicia cracca
Festuca arundinacea	Poa pratensis	

Cette composition est très typique des prairies exploitées pour le fourrage. Les autres prairies présentent la même composition avec quelques espèces en plus ou en moins.

En B, la typologie est similaire avec en plus les espèces suivantes :

Bromus hordeaceus	Geranium dissectum	Poa trivialis
Convolvulus arvensis	Holcus lanatus	Potentilla reptans
Elytrigia repens	Poa annua	Veronica persica

En C et E, le contexte de sommet de versant est plus sec, le terrain est moins riche avec :

Capsella bursa-pastoris	Daucus carota
Centaurea juncaea	Festuca rubra

En D, la déclivité est plus forte, on observe en outre :

Leontodon hispidus
Prunella vulgaris

Les haies séparatives des parcelles agricoles ou situées dans le « Parc des Légendes » sont constituées d'espèces communes mais tout à fait adaptées au contexte :

Acer campestre	Ligustrum vulgare
Aesculus hippocastanum	Prunus avium
Cornus sanguinea	Quercus pedunculata
Corylus avellana	Rosa canina
Crataegus monogyna	Viburnum lantana
Fraxinus excelsior	Viburnum opulus
Lonicera xylosteum	

Aucune de ces espèces herbacées, arbustives ou arborescente ne présente un statut réglementaire de protection.

2.3.3/ ZONES D'INVENTAIRES ET ZONES REGLEMENTAIRES

Aucune zone d'inventaires (ZNIEFF, ZICO, inventaire régional des tourbières, inventaire départemental des zones humides de Haute-Savoie) n'est présente sur la commune d'Andilly.

De même, il n'y a aucun site Natura 2000 répertorié sur la commune d'Andilly.

2.3.4/ CORRIDORS BIOLOGIQUES

DEFINITION

Un corridor biologique est un ensemble de structures généralement végétales, en milieu terrestre ou humide permettant les dispersions animales et végétales entre différents habitats (massifs forestiers, versants de montagne, zones humides...).

Les corridors biologiques jouent 4 rôles essentiels :

- rôle de couloir de dispersion pour certaines espèces,
- rôle d'habitat où les espèces effectuent l'ensemble de leur cycle biologique,
- rôle de refuge,
- rôle d'habitat-source composé d'un réservoir d'individus colonisateurs.

D'un point de vue général, la préservation des corridors biologiques est souhaitable car ces derniers contribuent au brassage génétique de la faune locale. Les échanges de gènes entre animaux sauvages d'une même espèce assurent le maintien d'une biodiversité génétique suffisante au sein d'une population (concept des méta-populations). A l'inverse, l'isolement géographique d'individus au sein d'une population conduit à un appauvrissement de leur patrimoine génétique et par conséquent à leur fragilité face aux diverses perturbations de leur milieu. Dans tous les cas, les corridors biologiques sont indispensables à la survie des espèces vivantes.

ACTION DE LA REGION RHONE-ALPES

La région Rhône-Alpes a mis à la disposition des acteurs du territoire deux instruments de préservation du patrimoine naturel qui soutiennent la construction d'un réseau régional des espaces préservés :

- la cartographie des réseaux écologiques : l'ensemble des informations cartographiées à une échelle de 1/100000^e est regroupé dans une base de données SIG (également disponible sous forme de cartes rassemblées au sein d'un atlas commenté) et consultable en ligne (CartoRERA).
- les contrats de territoire « corridors biologiques » : dispositif contractuel permettant d'accompagner des projets menés de préférence à une échelle intercommunale dont l'objectif est de contribuer directement à la préservation et à la restauration de la connectivité écologique en intégrant dans une approche globale, à la fois les espaces naturels remarquables et les étendues de « nature ordinaire ».

La carte suivante (figure 2) est extraite de la base cartographique des réseaux écologiques de Rhône-Alpes (2009) et situe le territoire d'Andilly au sud et à l'ouest d'une connexion régionale avérée.

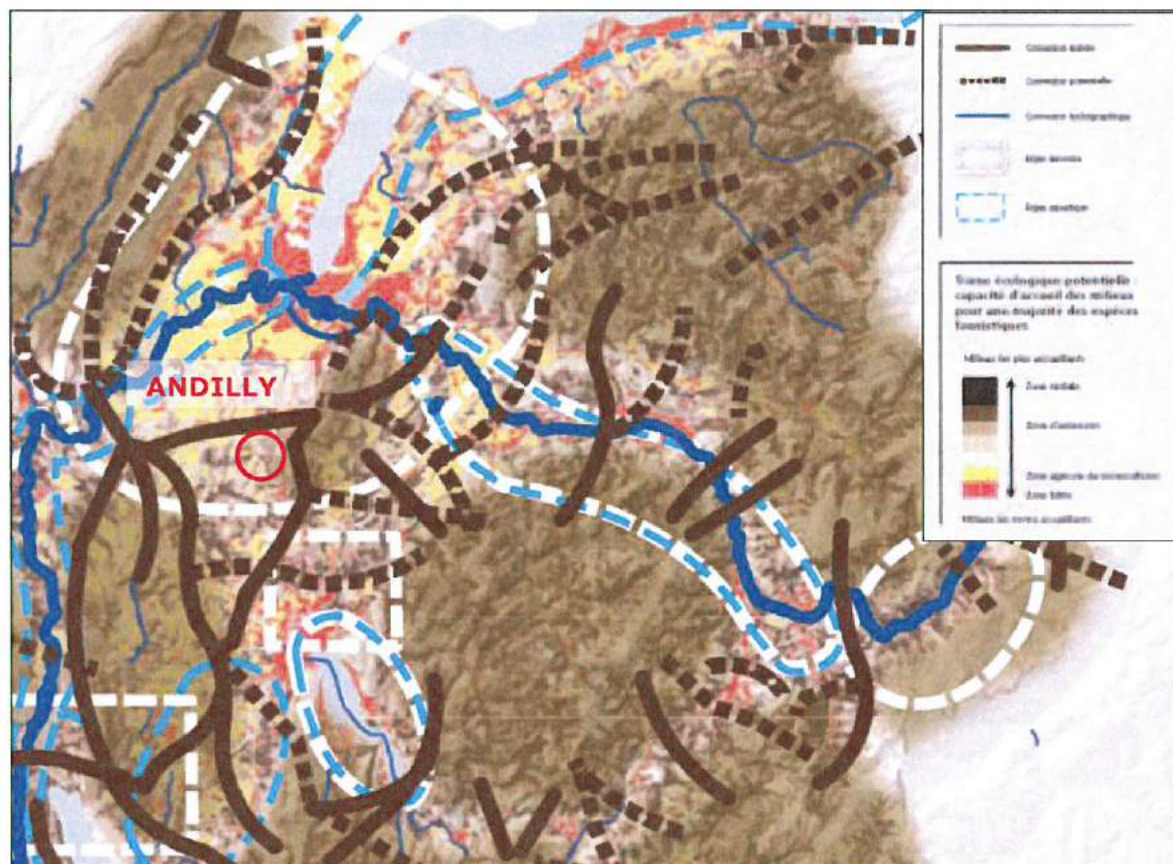


Figure 2. Carte de synthèse des enjeux régionaux (extrait de la base de données SIG « Cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes, 2009)

Plus précisément (voir figure 3), le territoire communal d'Andilly est peu concerné par les corridors biologiques. Le « Parc des Légendes » est situé sur un axe de déplacement de la faune, que constitue la frênaie.

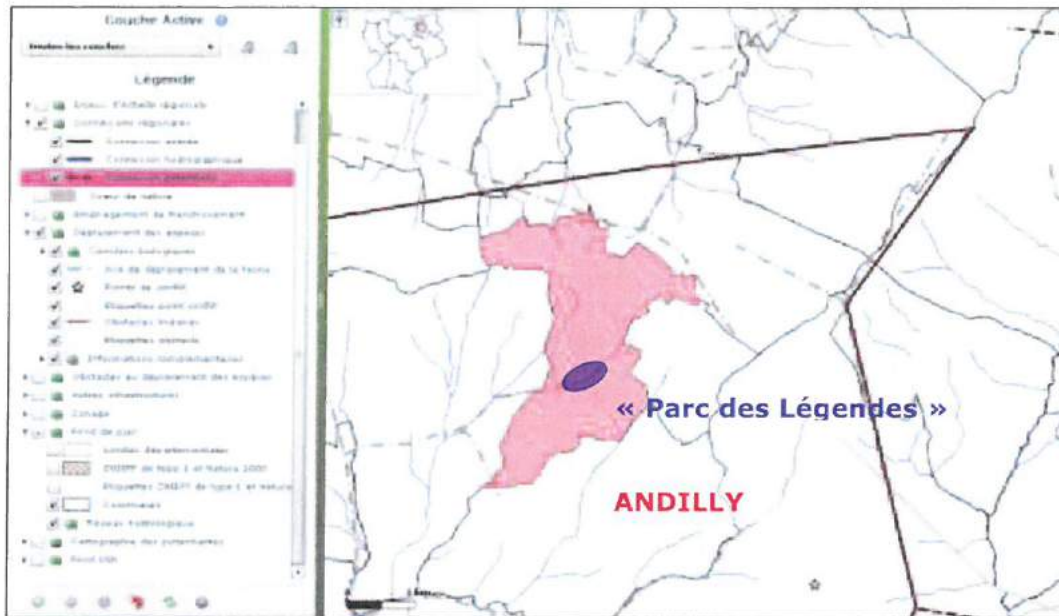


Figure 3. Carte des connexions écologiques régionales et des axes de déplacements de la faune, avérés et potentiels (extrait, d'après CartoRERA, 2011).

2.4/ FAUNE

2.4.1/ REPTILES ET AMPHIBIENS

La frênaie, traversée par le ruisseau Nant Trouble, constitue un habitat typique de la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*). Cet animal n'a pas été observé lors de notre inventaire floristique réalisé en juin 2010, ni lors d'un autre inventaire mené par un autre bureau d'études en mai et juin 2010 sur la zone d'étude relative à l'étude d'impact du projet de réaménagement du carrefour de Jussy. Ce qui n'a rien d'étonnant puisque ces inventaires ont été réalisés de jour alors que l'animal est essentiellement nocturne.

Néanmoins, la Salamandre a été vue (vieilles souches, tas de pierres) à quelques reprises sur le site ces dernières années par le personnel bénévole du parc. Ces observations fortuites ne constituent pas une preuve de présence de l'animal dans le périmètre du projet « Parc des Légendes » mais sont néanmoins rapportées ici pour témoigner de la qualité du milieu et de la potentialité de présence de la Salamandre aux alentours du Nant Trouble.

Cette espèce est protégée dans la plupart des pays d'Europe via son inscription à l'annexe III de la Convention de Berne. Elle est inscrite sur la liste rouge des espèces de faune menacées dans plusieurs pays de son aire de répartition, comme la France, l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche. En France elle est protégée nationalement au même titre que tous les amphibiens. C'est une espèce menacée au sens où ses populations se sont fortement réduites, alors que son habitat naturel se réduit et se fragmente.

2.4.2/ AVIFAUNE

Lors de la visite, les oiseaux qui ont été entendus avec certitude sont :

- la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*),

- la Mésange charbonnière (*Parus major*),
- le Merle noir (*Turdus merula*),
- le Pinson des arbres (*Fringillia coelebs*),
- le Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*),
- le Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*).

En outre, ont également été entendus avec incertitude sur l'espèce : une des 2 espèces de Grimpereau (Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*) ou Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*)), ainsi qu'une des 3 espèces de Bergeronnette (Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) ou Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*)).

En se basant sur la liste des 76 espèces d'oiseaux recensées sur la commune d'Andilly (base de données Cora, Centre Ornithologique Rhône-Alpes), on peut affiner l'identification en écartant la Bergeronnette printanière et en conservant les 4 autres espèces.

Toutes ces espèces, à l'exception du Merle noir, sont protégées sur l'ensemble du territoire français par l'arrêté du 29/10/2009. Son article 3 précise que :

- « est interdite sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée »,
- « sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remettent en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques ».

Bergeronnette grise (*Motacilla alba*)

Le statut de l'espèce est donné dans le tableau suivant :

Liste rouge mondiale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône alpes
LC	LC	LC

LC : faible risque ; dans cette catégorie sont incluses les espèces qui ne présentent pas de risque significatif de menace sur leurs populations.

Avec au moins 10 sous-espèces, la bergeronnette grise (photo 12) possède une très vaste répartition puisqu'elle se reproduit dans toute l'Europe. En France, cette espèce est présente presque partout, sauf en Camargue et sur le littoral héraultais ainsi qu'en Corse. Dans la région Rhône-Alpes, cette large répartition est également constatée (figure 4). Son amplitude altitudinale est également importante puisque des individus se reproduisent depuis les plus bas secteurs de la Drôme et de l'Ardèche jusqu'à plus de 2000 m. Le record régional est de 2 490 m au refuge de la Leisse à Termignon (73) où la nidification a été observée de 1989 à 1991.



Photo 12. Bergeronnette grise, photo France DUMAS (site web Cora)

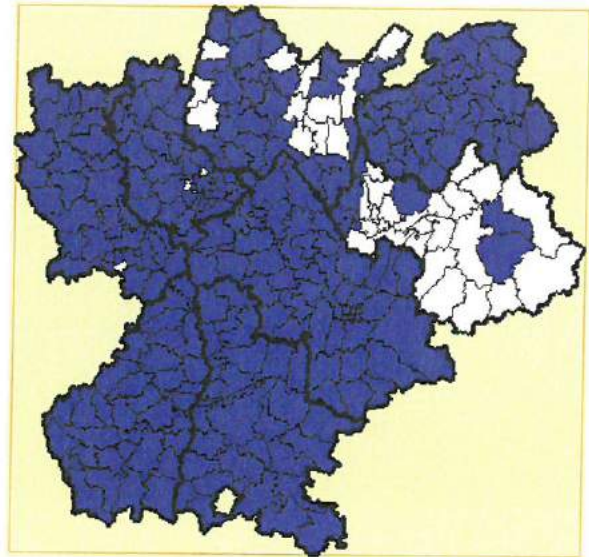


Figure 4. Présence de l'espèce dans 1544 communes de la région Rhône-Alpes

Cette espèce se reproduit dans des milieux divers, secs ou humides et semble connaître une fréquence maximale dans la périphérie des villages, le long des cours d'eau. Elle est moins répandue dans les zones bocagères et évite les régions forestières. Aux plus hautes altitudes fréquentées par cet oiseau, sa présence est totalement dépendante du voisinage de l'Homme. Les sites de reproduction, généralement des cavités, sont variés : trous dans les murs ou les toitures de ruines ou de bâtiments habités, anfractuosités dans des rochers, anciens nids d'hirondelles de rivage ou rustiques, cavités dans des arbres clairsemés ou dans des tas de bois, voire même arbustes.

Les pontes sont très étalées dans le temps (février à août/septembre). Le pourcentage de couples entreprenant une seconde nichée annuelle n'est pas connu. La reproduction est certaine sur la commune d'Andilly. La migration débute véritablement fin juillet et culmine en octobre. L'hivernage est tout à fait régulier au sud de la latitude de Lyon. Plus au nord, il est lié aux conditions climatiques et a généralement pour cadre les rivages des cours d'eau ou des lacs, les vasières d'étangs, les décharges des régions de basse altitude. Aucune tendance à la régression des effectifs n'a été constatée chez cette espèce qui ne paraît donc pas menacée en région Rhône-Alpes.

Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*)

Le statut de l'espèce est donné dans le tableau suivant :

Liste rouge mondiale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône alpes
LC	LC	LC

LC : faible risque ; dans cette catégorie sont incluses les espèces qui ne présentent pas de risque significatif de menace sur leurs populations.

En Europe, Bergeronnette des ruisseaux (photo 13) occupe une vaste zone qui s'étend de la Scandinavie à la Méditerranée. Son aire de répartition atteint en outre le Maroc, l'Asie mineure et l'Iran. En France, tout comme dans la région Rhône-Alpes, l'espèce fréquente surtout la partie supérieure des cours d'eau qui, à ce niveau, présentent une pente permettant un débit rapide ; devient beaucoup moins fréquente dès que le cours d'eau

perd de sa vitesse. Si cette Bergeronnette s'accommode des boisements rivulaires, un environnement forestier dense lui est par ailleurs moins favorable.



Photo 13. Bergeronnette des ruisseaux, photo Christian KERIHUEL (site web MNHN)

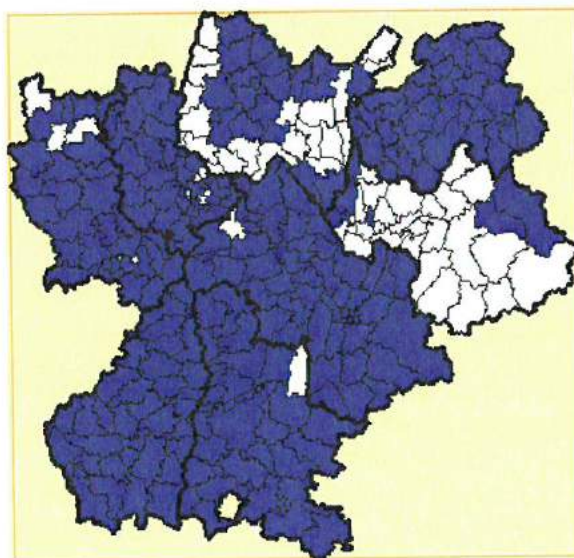


Figure 5. Présence de l'espèce dans 1062 communes de la région Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes, elle se reproduit jusqu'à 2000 m d'altitude dans les Alpes ; elle est quasi omniprésente sur les secteurs offrant un réseau hydrographique répondant à ses besoins. De fait, on la rencontre dans tous les départements rhônalpins avec des effectifs nicheurs plus ou moins importants selon les capacités d'accueil de chacun d'eux (figure 5). Globalement, cet oiseau est un nicheur assez commun en regard du relief régional. Les densités sont très variables en fonction des ressources alimentaires et donc de la qualité des eaux. Un couple a besoin en moyenne d'un km de cours d'eau. Cependant, ce chiffre n'est pas représentatif des densités rencontrées au sein des milieux très favorables (densité probablement maximale d'un couple pour 350 m). A l'inverse, dans des zones peu favorables du même district, la densité devient très faible, de l'ordre d'un couple pour 6 km de rivière. Ces variations sont aussi à mettre en relation avec le substrat géologique, la richesse en sels minéraux étant déterminante pour les ressources du milieu. La Bergeronnette des ruisseaux est un migrateur partiel.

L'espèce se cantonne sur les lieux de reproduction dès la fin de février et plus généralement au cours de la première quinzaine du mois de mars. Le nid est presque toujours construit à proximité immédiate de l'eau. L'espèce utilise surtout des constructions humaines pour s'installer : ponts, vieux murs, tunnels, mais aussi des falaises, entre les racines d'un arbre ou, plus rarement, un vieux nid de Cincle plongeur.

La nidification s'étend de mars à juillet (dates extrêmes pour la découverte de ponte). La reproduction est certaine sur la commune d'Andilly.

Lorsque s'achève la période de reproduction, les bergeronnettes des ruisseaux rhônalpines effectuent une transhumance vers l'aval des cours d'eau et en direction des plaines, y compris dans des secteurs sans aucun cours d'eau. Les effectifs locaux sont renforcés en hiver par la présence d'oiseaux exogènes. Globalement, l'aire d'hivernage fluctue en fonction des conditions climatiques. Cette espèce sélective vis-à-vis de son habitat de nidification s'accommode en hiver d'une plus grande variété d'habitats et d'un régime alimentaire varié. Seuls un enneigement important et un gel persistant entraînent son absence hivernale, sa survie étant alors aléatoire dans de telles conditions, ce qui est le cas pour le massif alpin.

Aucune régression des populations n'ayant été signalée dans notre région où l'espèce ne semble pas en danger immédiat. La qualité des eaux de nos torrents et rivières est toutefois primordiale pour sa survie à long terme.

La Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*)

Le statut de l'espèce est donné dans le tableau suivant :

Liste rouge mondiale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône alpes
LC	LC	LC

LC : faible risque ; dans cette catégorie sont incluses les espèces qui ne présentent pas de risque significatif de menace sur leurs populations.

En Europe comme en France, c'est l'une des dix espèces d'oiseaux les plus abondantes et la fauvette à tête noire (photo 14) ayant la plus large aire de distribution. En France, il s'agit de l'une des quelques espèces qui nichent de façon homogène sur tout le territoire ainsi qu'en Corse ; il en va de même en Rhône-Alpes, où l'espèce est extrêmement commune et répandue : elle se reproduit dans tous les types de milieux arborés, des plaines aux altitudes moyennes, au nord comme au sud de la région (figure 6).

Espèce à tendance arboricole et peu spécialisée, la Fauvette à tête noire a des exigences écologiques simples : elle recherche l'association d'arbres recouvrant ou jouxtant une strate buissonnante ou arbustive dense. Les arbres lui servent de poste de chant et conservent ombrage et fraîcheur ; les buissons permettent de camoufler le nid et servent de terrain de chasse. Commune dans les talus boisés, bosquets et fourrés frais d'essences caducifoliées, tous les boisements lui conviennent, même ceux de résineux, mais elle en occupe alors les lisières et les clairières. La Fauvette à tête noire peut s'adapter à des micro-milieus, même isolés au sein de vastes espaces défavorables : quelques buissons dans un jardin ou un square arboré en centre urbain, un lambeau de bocage en plaine céréalière ou encore quelques feuillus ici et là en sapinière dense... en somme, elle est présente partout où le milieu lui est un tant soit peu favorable.



Photo 14. Fauvette à tête noire (mâle adulte), photo France DUMAS (site web CORA)

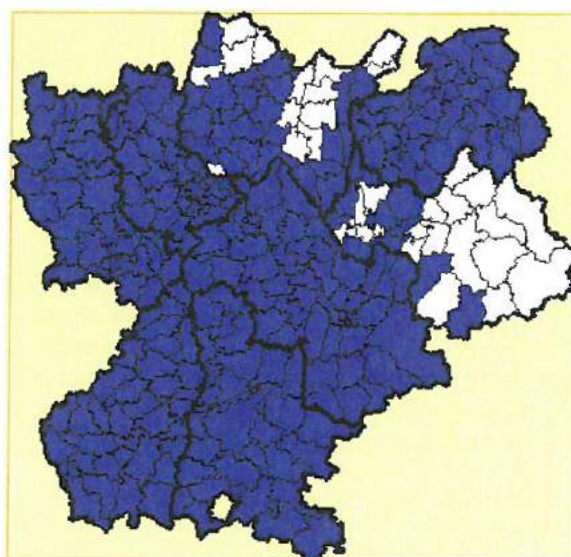


Figure 6. Présence de l'espèce dans 1902 communes de la région Rhône-Alpes

En Haute-Savoie, les oiseaux arrivent en moyenne le 2 mars. Toutefois, certaines années au printemps précoce avancent les dates de retour d'une dizaine de jours. Le passage des oiseaux nordiques commence au début de mars. L'arrivée est assez subite dans la seconde quinzaine de mars et le gros du passage se produit du 10 au 25 avril. Les hivernants sont dépendants des fruits et des baies qu'ils consomment en grandes quantités, en particulier lierre, gui, raisin et vigne vierge, pyracantha, cotonéaster, aubépine... les pommes tombées dans les vergers et les grappes de raisin laissées par les machines à vendanger sont aussi très appréciées. La Fauvette à tête noire hiverne là où ces baies abondent, dans les vergers, haies, très souvent près des habitations, dans les jardins des villages et des banlieues, où elle consomme des pains de graisse et parfois du pain sec aux mangeoires.

Des constructions de nid ont été notées entre avril et juillet, cette dernière date correspondant à une seconde ponte. Les juvéniles sortent du nid à partir de la mi-mai. La reproduction est certaine sur la commune d'Andilly.

Le Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*)

Le statut de l'espèce est donné dans le tableau suivant :

Liste rouge mondiale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône alpes
LC	LC	LC

LC : faible risque ; dans cette catégorie sont incluses les espèces qui ne présentent pas de risque significatif de menace sur leurs populations.

Le Grimpereau des bois (photo 15) est présent dans la majeure partie de Europe à l'exception de la péninsule ibérique et de nombreuses îles méditerranéennes. En France, le Grimpereau des bois se rencontre dans les reliefs de la chaîne pyrénéenne, du Massif central et de façon continue le long de la frange est du pays, des Ardennes aux Alpes maritimes ; des peuplements ont été découverts ces dernières années (dès 1974 en Normandie), en plaine dans le quart nord-est de la France : bassin parisien, Bretagne et Normandie. En région Rhône-Alpes, l'espèce occupe les reliefs de la Loire et de l'Ardèche, ainsi que les Alpes et le Jura, deux grands ensembles séparés par la vallée du Rhône (figure 7). L'espèce semble se plaire surtout des forêts colinéaires aux forêts subalpines, entre 800 et 1800 m. Les densités les plus élevées se trouvent en hêtraie-pessière montagnarde (8 couples/10 ha, Arve-Giffre, 74).

C'est, en région Rhône-Alpes, une espèce forestière et montagnarde, qui recherche avant tout les forêts de résineux, mêlées ou non de feuillus. Les formations boisées où dominent l'épicéa ou le sapin lui sont très favorables, surtout celles qui sont anciennes et pas trop entretenues par les forestiers. Mais on trouve aussi le Grimpereau des bois en effectifs plus faibles dans les bois de pins sylvestre, mélèzes, pins à crochets... Il ne fréquente apparemment pas les parcs ni les jardins. Dans la majeure partie de son aire de distribution rhônalpine, il est le seul grimpereau nicheur. La ponte a lieu en avril-mai. La reproduction est certaine sur la commune d'Andilly Les populations du Grimpereau des bois semblent stables en région Rhône-Alpes.



Photo 15. Grimpereau des bois, photo Aurélien AUDEVARD (site web Ouessant-digiscoping)

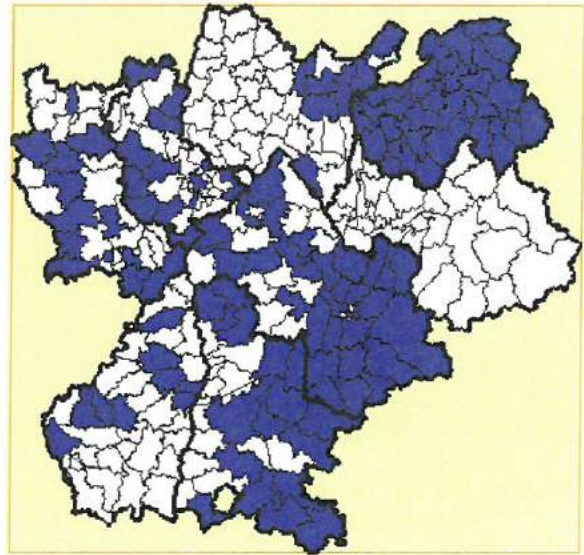


Figure 7. Présence de l'espèce dans 358 communes de la région Rhône-Alpes

Le grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*)

Le statut de l'espèce est donné dans le tableau suivant :

Liste rouge mondiale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône alpes
LC	LC	LC

LC : faible risque ; dans cette catégorie sont incluses les espèces qui ne présentent pas de risque significatif de menace sur leurs populations.

Espèce européenne, le Grimpereau des jardins (photo 16) présente une répartition homogène sur tout le territoire français, à l'exception des zones d'altitude. En région Rhône-Alpes, l'espèce est mieux représentée dans les milieux de plaines à la condition exclusive qu'il s'y trouve au moins quelques arbres (figure 8). Malgré son nom, l'espèce n'est pas exclusivement liée aux jardins. Tous les types de boisements lui conviennent, qu'ils soient purs ou mixtes, mais elle évite les peuplements monospécifiques d'Epicéa ou de Douglas. L'espèce s'adapte sans problème à des milieux aussi variés que la ripisylve, la haie arborescente, un simple bosquet isolé en milieu ouvert et aussi les parcs urbains. Les jeunes boisements linéaires de Robinier faux-acacia lui conviennent fort bien, ce qui explique son implantation dans des milieux surprenants comme le long de rocade ou de voies express en région lyonnaise par exemple. Sa préférence se porte cependant vers la vieille futaie mais aussi à la ripisylve, notamment lorsqu'elles sont âgées et donc très riches en proies et en essences à troncs crevassés. Le Grimpereau des jardins est un sédentaire strict.



Photo 16. Grimpereau des jardins, photo Rémi RUFER (site web CORA)

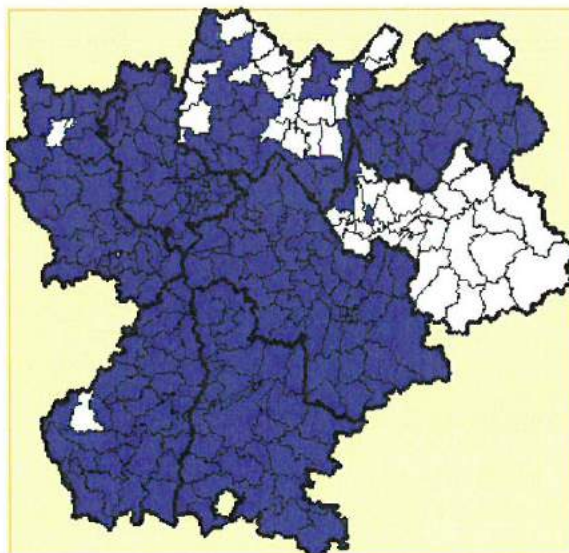


Figure 8. Présence de l'espèce dans 1357 communes de la région Rhône-Alpes

Le nid de petite taille, est installé dans un décollement d'écorce, dans des arbres morts. La construction de nids contre des substrats artificiels ou rupestres a plusieurs fois été constatée : sous les toits de cabanons, dans les fissures ou lézardes de murs. L'espèce apprécie parfois les nichoirs construits à son attention. Une première ponte printanière peut parfois être suivie d'une deuxième mais effectuée avec un nombre d'œufs plus faible, ce qui entraîne des éclosions jusqu'au début d'août. La reproduction est certaine sur la commune d'Andilly.

Le Grimpereau des jardins nourrit principalement ses jeunes avec des arthropodes mais pendant l'hiver, il peut occasionnellement se nourrir au sol et en inspecter la litière. A la fin de l'été, les juvéniles ont quitté le couple alors que les adultes restent sur leurs territoires. En l'état des connaissances, les populations de grimpereaux des jardins semblent stables en région Rhône-Alpes.

La Mésange charbonnière (*Parus major*)

Le statut de l'espèce est donné dans le tableau suivant :

Liste rouge mondiale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône alpes
LC	LC	LC

LC : faible risque ; dans cette catégorie sont incluses les espèces qui ne présentent pas de risque significatif de menace sur leurs populations.

En France, la Mésange charbonnière (photo 17) fait partie des dix espèces les plus communes ; sa population, estimée à plus d'un million de couples nicheurs, n'a montré aucun signe d'évolution au cours des trente dernières années et l'on peut la considérer stable. En Rhône-Alpes, la nouvelle carte de répartition (figure 9) traduit la présence très commune de cet oiseau dans tous les départements, de la plaine aux zones de hautes altitudes. L'évolution de sa répartition depuis trente ans montre un accroissement de l'abondance dans les districts de la partie montagneuse, aussi bien sur le rebord méridional du massif du Jura (Haut-Bugey, Crêts du Jura) que dans les massifs alpins des départements de Haute-Savoie, Savoie et Isère.



Photo 17. Mésange charbonnière, photo Nicolas DUPIEUX (site web CORA)

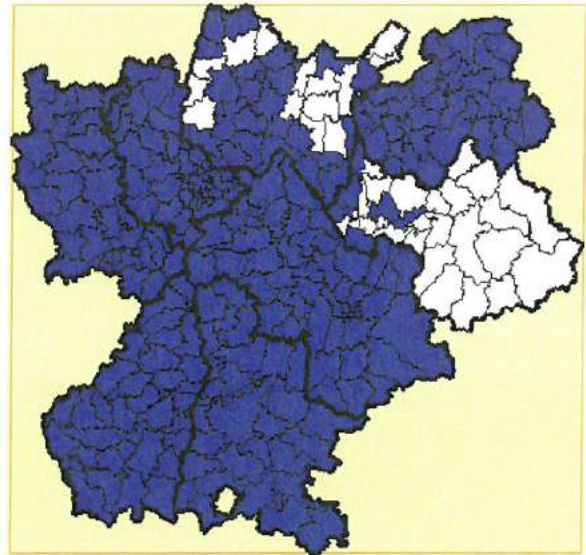


Figure 9. Présence de l'espèce dans 1855 communes de la région Rhône-Alpes

L'habitat préféré de la Mésange charbonnière est le paysage semi-boisé, mosaïque de vergers et de jardins, séparés par des haies et des bosquets et parsemés de buissons ; l'activité humaine favorise donc sa présence. En plaine cependant, cette Mésange marque une attirance particulière pour les forêts claires de feuillus, qu'elles soient mélangées ou non. Anthrophile, elle est aussi très commune à proximité des maisons et à l'intérieur des villes dont elle apprécie volontiers les espaces verts. La première ponte est normalement située entre la mi-avril et la mi-juin, avec cependant des pontes très précoces en mars. Une majorité de couples n'élèvent qu'une seule nichée. La reproduction est certaine sur la commune d'Andilly. Les dates d'envol des poussins des premières pontes varient, selon les années, entre la mi-mai et la première décade de juin. La proportion de secondes couvées menées à terme, très variable selon les années, dépend à la fois des conditions climatiques et des ressources alimentaires disponibles. Les dates d'envols de seconde ponte s'étalent de la fin de juin à la fin de juillet.

Durant toute la mauvaise saison, les oiseaux apprécient particulièrement les mangeoires remplies de graines en mélange avec du gras. Au moment des plus fortes morsures du froid, cette ressource alimentaire leur permet de subsister sans trop de dommages. Aucunement menacée, elle bénéficie d'une image sympathique qui peut être largement utilisée auprès du grand public pour l'initiation à l'ornithologie.

Le Merle noir (*Turdus merula*)

Le statut de l'espèce est donné dans le tableau suivant :

Liste rouge mondiale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône alpes
LC	LC	LC

LC : faible risque ; dans cette catégorie sont incluses les espèces qui ne présentent pas de risque significatif de menace sur leurs populations.

Le Merle noir (photo 18) est très répandu dans toute l'Europe. En France, il est abondant, avec une population nicheuse estimée à plusieurs dizaines de millions de couples. En Rhône-Alpes, le Merle noir est omniprésent (figure 10). Les couples se cantonnent aussi